

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-975/SG/FP portant intégration du personnel dans le cadre territorial des surveillants des travaux

n° 69-975/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 juin 1969

Numéro JO
n° 15 du 25/07/1969

Date du numéro
25 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Boulale Bare, chef d'équipe auxiliaire en service à la Voirie (District de Djibouti – Ministère des Affaires intérieures), est nommé surveillant des travaux de 2° classe, 1° échelon du Cadre territorial des Travaux publics et du Port, pour compter du 1° janvier 1969.